

cuperai de la formation d'un comité chargé d'enquêter sur le Conseil national de recherches.

M. Low: J'ai quelques mots à dire à ce sujet. L'an dernier, j'étais membre du comité, un comité qui a abattu de la bonne besogne. Naturellement, il devrait y avoir, comme corollaire au comité sur l'énergie atomique, un autre comité chargé d'enquêter sur le Conseil national de recherches. J'apprécie fort l'acquiescement du ministre à faire cette recommandation.

(Le crédit est adopté.)

M. le président: Crédit n° 615.

M. Green: Avant d'étudier ce crédit, je me demande si je ne pourrais pas poser une question au sujet du crédit n° 609. Le ministre n'était pas présent quand ce crédit a été soumis au comité hier soir. Je crois comprendre qu'il s'agit du crédit final pour la commission des digues de la vallée du Fraser, de sorte qu'il n'apparaîtra plus dans le budget des dépenses.

Le très hon. M. Howe: En effet.

M. Green: J'ai appris que la commission a accompli de l'excellent travail, qui a coûté moins cher et qui a été achevé plus vite qu'on ne l'avait prévu.

Le ministre me dira-t-il cependant ce qu'il est advenu de la commission fédérale-provinciale du bassin du fleuve Fraser? Cette commission était chargée de mener une enquête dans la zone d'inondation du bassin du Fraser et d'étudier les possibilités d'exploitation d'énergie. Le ministre peut-il nous dire où en est le travail de ladite commission?

Le très hon. M. Howe: La commission des digues du fleuve Fraser fait rapport au ministre du Commerce; la commission dont parle l'honorable député, cependant, fait rapport au ministre des Travaux publics. Je ne puis fournir aucun renseignement sur le travail de cette commission.

L'hon. M. Fournier: Je me rappelle avoir reçu un rapport préliminaire de la commission en cause; j'avoue que je ne m'attendais à aucune question à ce sujet. Si l'honorable député le désire, cependant, j'essaierai de lui faire tenir le plus tôt possible une copie du rapport.

M. Green: Le ministre voit-il des objections à le déposer?

L'hon. M. Fournier: J'aimerais l'étudier moi-même avant de m'y engager.

M. Fulton: Je crois que le ministre a déposé le premier rapport à ma demande.

L'hon. M. Fournier: Je crois, en effet, qu'un rapport a été déposé l'an dernier. Je vais con-

[Le très hon. M. Howe.]

sulter mes collègues et, si rien ne s'y oppose, je pourrai le déposer ou en faire parvenir une copie à l'honorable député.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

615. Administration, crédit supplémentaire, \$16,700.

M. Higgins: J'ai une question ou deux à porter à l'attention du ministre des Transports, qui s'est toujours montré bienveillant à mon égard. Nous n'aurons, j'en suis sûr, aucune difficulté à nous entendre aujourd'hui.

Je veux parler encore une fois de la nouvelle province et, en particulier, de l'état du port de Louisbourg. C'est le port d'hiver du chemin de fer de Terre-Neuve qui l'utilise lorsque la glace qui s'accumule à Sydney-Nord force le transbordeur à se rendre à Louisbourg. Le ministre du Commerce se rappelle ce qui a été convenu lors de la rédaction des conditions de l'union. Le numéro du 29 septembre 1949 du *Daily News* cite le ministre. Voici comment l'article est conçu:

Le premier ministre Smallwood affirme qu'il se rappelle bien, quand la question fut soulevée au moment de la rédaction des conditions de l'union, la promesse que M. Howe a donnée de fournir à ces deux ports les moyens de fonctionner convenablement, si toutefois ils n'étaient déjà pourvus de tels moyens.

Les deux ports dont il est ici question sont ceux de Sydney et de Louisbourg. Le ministre du Commerce se souviendra peut-être de cette affirmation. Je n'ai pas fait partie de la dernière délégation, mais il a été entendu qu'advenant des difficultés causées par la glace à Sydney-Nord, et empêchant l'usage de ce port, le port de Louisbourg serait aménagé conformément aux besoins. Le représentant de Grand Falls-White Bay et, je pense, tous les autres députés de Terre-Neuve, à l'exception du député de Saint-Jean-Ouest, sont passés par Louisbourg, en se rendant à Ottawa pour la session. A partir du port, il faut utiliser un chemin de fer qui n'appartient pas au National-Canadien. On l'appelle, je crois, le *Sydney-Louisburg Railway*.

Ce chemin de fer convient bien aux gens qui ont de l'argent et qui n'ont pas besoin de voyager sur cette voie. Le député et moi, qui étions pressés, étions en mesure d'appeler un taxi. Mais les gens qui sont obligés de voyager par ce chemin de fer s'exposent à de bien pénibles aventures.

Depuis mon arrivée à Ottawa, j'ai reçu des communications de plusieurs personnes qui m'ont signalé qu'il était fort désagréable de voyager par train le soir. On m'apprend que le train est chauffé par un poêle au milieu du wagon et n'a pour tout éclairage